

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 22 juillet 2022

Le 22 juillet 2022 à 18 heures 30 se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 19 juillet 2022.

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 30 minutes, Sont présents :

Annie IMBERT, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Josiane SENAC, excusée, a donné pouvoir à Catherine GREGORY.

Mylène LASFARGUES, excusée, a donné pouvoir à Guy BATHEROSSE.

Georges ISSIOT, excusé, a donné pouvoir à Annie IMBERT.

Philippe RIMBAUD, excusé, a donné pouvoir à Alain BOUDOU.

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Lucien OLIVER sont absents.

M Nicolas ESPINACO a été nommé secrétaire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance ainsi amendé.

1. Tarif et convention d'occupation du stade par les gens du voyage
2. Emplacements des panneaux d'affichage électoraux
3. Questions diverses

1- Tarif et convention d'occupation du stade par les gens du voyage

En raison de la fermeture annuelle de l'aire d'accueil de la Vinadie pour une durée de 3 semaines, plusieurs familles des gens du voyage stationnent chaque année sur différents espaces publics aux alentours de Figeac. En l'occurrence, 5 familles des gens du voyage sont installées à proximité du stade de Vic depuis le 17 juillet au soir, et ce jusqu'au 08 août à 10 heures. Le Maire rappelle que les communes de moins de 5000 habitants sont tenues d'accueillir les gens du voyage pour une durée minimale de 48 heures.

Suite à une présentation du statut des gens du voyage et de l'échange de courrier avec le Président de la Communauté de Communes du Grand Figeac (CCGF) M Vincent Labarthe, le Maire donne lecture de la convention proposée aux 5 familles. Cette convention, identique à celle proposée par la commune de Capdenac-Gare et la CCGF, fixe notamment les tarifs d'occupation de l'espace public et de consommation d'eau et d'électricité.

Après délibérations, la convention et les tarifs suivants sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

	Tarifs 2022
Location terrain	9 €/ semaine/famille
Consommation électrique	3 €/kwh
Consommation eau	2 €/m3

2- Emplacements des panneaux d'affichage électoraux

La Préfecture du Lot demande, dans la circulaire du 30 juin 2022, la transmission de toute modification relative aux bureaux de vote et emplacements d'affichage pour l'année 2023.

Le maire rappelle qu'il existe quatre emplacements facultatifs situés Place Lucter au bourg de Capdenac, au Plan de Vic, à Ournes et à Clayrou.

Après lecture de la réglementation par le Maire, il est constaté que les lieux d'affichage de Clayrou, Ournes et Vic ne font pas l'objet d'affichage intégral. De plus, la pertinence de ces emplacements est remise en cause sur ces 3 lieux en raison notamment de l'envoi par courrier postal des propagandes et de la publication sur internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la suppression de ces trois emplacements facultatifs de Clayrou, Ournes et Vic à la majorité des membres votants.

3- Questions diverses

Le Maire rappelle les réunions de la semaine prochaine :

- Lundi 25 juillet : réunion PLUi
- Mardi 26 juillet : réunion commission de sécurité et accessibilité pour le magasin Picard.
- Mercredi 27 juillet : réunion PLU avec la CCGF pour l'examen du projet avant restitution au commissaire enquêteur.

Tour de table

- Annie Imbert souhaite fixer une réunion pour l'organisation du marché gourmand. Un nouveau plan reste à définir en raison de la participation de nouveaux commerçants.
- Alain Boudou évoque le courrier de l'ADT relatif à l'inscription des sentiers de randonnées sur la commune de Capdenac au PDIPR. Le Maire demande le contrôle de la conformité avec la carte du Grand Figeac.

Le maire lève la séance à 20h00.